



Commune de Saint-Maixant (33490)

**Procès-verbal
Conseil Municipal du 14 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

07 janvier 2025

Présents (13) :

M. BERNADET Alain, Maire.
M. DULUC Gérard, Mme GAURY Angélique, Adjointes,
M. FIEVET Rudy, Mme ARQUEY Patricia, Mme CHARDONNET Fabienne, M. ORGET Julien, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme AURAIN Christiane, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, M. MAINET Aurélien, POINSTAUD Aurélie, Mme CHAUDERON Catherine.

Pouvoirs (03) :

Mme Magali LE LAGADEC a donné pouvoir à Mme Patricia ARQUEY.
Mme Carole PERUZZA a donné procuration à M. Rudy FIEVET.
M Jean-Christophe MEUNIE a donné procuration à M. Gérard DULUC.

Excusé (06) :

Mme LE LAGADEC Magali, Mme BANOS Catherine, Adjointes
Mme PERUZZA Carole, M. MEUNIÉ Jean-Christophe, M. DEYRIARD Cédric, Mme BERTRAND Nathalie, Conseillers Municipaux

Absent (0)

Secrétaire de séance

M. Juliot EMMANUEL-EMILE.

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 09 décembre 2024 ;
1. SDEEG : adhésion nouvelles communes ;
2. Cession d'une parcelle de terrain (parking cimetière) ;
3. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations ;
4. Communications du Maire ;
5. Rapport des commissions ;
6. Rapport des délégués ;
7. Divers ;
8. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2024

Le compte rendu de la réunion du 09 décembre 2024 et validé à l'unanimité.

1. SDEEG – adhésions nouvelles communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les délibérations des Communes de JUGAZAN, LA REOLE, LE TUZAN, BASSANNE, SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS, BLESIGNAC, FLOIRAC, BLAIGNAC, BROUQUEYRAN, CAMIAC-ET-SAINT-DENIS, COURS DE MONSEGUR, COURS-LES-BAINS, ETAULIERS, FRONTENAC, GANS, NOAILLAC, PUJOLS, SAINTE-RADEGONDE, SAVIGNAC, SIGALENS et SILLAS par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat départemental Energies et Environnement de la Gironde et le transfert d'une compétence exercée par le Syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2024 ;

Vu la notification faite par le SDEEG de la volonté desdites Communes de devenir membre du Syndicat,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, le périmètre d'un l'établissement public de coopération intercommunale peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Cette extension est subordonnée à l'accord du Conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai de trois mois à compter de la notification visée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

2. Cession d'une parcelle de terrain – AO 226

OBJET : CESSION DE PARCELLE (COMMUNALE) AO 226 A DES PARTICULIERS.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens communaux,

Vu le plan cadastral de la commune indiquant le terrain concerné, désigné comme la parcelle AO 226 d'une superficie de 51 ca, située le Bourg (en face du cimetière).

Considérant la demande formulée par Mme FLOCH et M. FILLATRAU, qui souhaitent acquérir ledit terrain pour créer un chemin d'accès à leur propriété parcelle AO 141.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE :

- De céder le terrain cadastré AO d'une superficie de 51 ca à Mme FLOCH et M. FILLATRAU,
- De fixer le prix de vente du terrain à 50.00 euros,
- De prévoir que les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs,
- De charger M ; le Maire de signer tous documents nécessaires à la cession, notamment l'acte de vente et de procéder aux formalités administratives et cadastrales nécessaires.

03. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Droit de préemption urbain - opérations inférieures à 500 000,00 €

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption :

DIA 33438 24 A0033

- Bien : Maison de 124m² sur terrain de 800 m²
- Adresse : 2 lot les vignes 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AM n° 69).
- Prix : 365 000.00 €.

DIA 33438 24 A0034

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 14 JANVIER 2025

- Bien : Chai de 90 m² sur terrain de 100 m²
- Adresse : rue de cariot 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AA n° 15).
- Prix : 4000.00 €.

DIA 33438 24 A0035

- Bien : 2 Maisons sur terrain de 625 m² et 612 m²
- Adresse : 3 Lot les Baudettes 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 66).
- Adresse : 22 Lot le Hameau des Vergers 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AL n° 158)
- Prix : 375 000.00 €.

DIA 33438 24 A0036

- Bien : Terrain de 466 m²
- Adresse : Route de Malagar 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 242).
- Prix : 53 000.00 €.

DIA 33438 24 A0037

- Bien : Maison de 72 m² sur terrain de 614 m²
- Adresse : 1 rue Lavison 33490 SAINT-MAIXANT (parcelles (AD/97).
- Prix : 112 000.00 €.

04. Communication du Maire

- 10.12 – GAL à la CDC (fonds Européens)
- 11.12 – Assemblée Générale – Blés d'Or avec Patricia ARQUEY
- 13.12 - Chambre agriculture : affaire parcelle MENARD.
- 14.12 – Département avec Magali LE LAGADEC et Patricia ARQUEY
- 14.12 – Repas des aînés
- 17.12 – Conseil Communautaire
- 18.12 – Conseil d'Administration « Malagar »
- Semaine distribution des bacs
- 23.12 – Découverte intrusion mairie
- 26.12 – Dépôt de plainte – gendarmerie Toulonne
- 06.01 – CDC mise en place OTELI
- 10.01 – Vœux
- 11.01 – formation compost avec Angélique GAURY
- Assemblée Générale pétanque

05. Rapport des commissions

Commission école

Rapporteur Angélique GAURY

Angélique GAURY précise que la commission école a participé à l'organisation du repas de Noël qui a eu lieu à la salle des fêtes, tout s'est très bien déroulé. Elle remercie les élus présents, les agents et les parents d'élèves qui sont venus nous aider au service et à la préparation de la salle.

Demandes de subventions des associations de la commune : Angélique GAURY précise que la commission se réunira en février pour étudier les dossiers, la date de réunion n'est pas encore fixée.

Angélique GAURY indique qu'elle a reçu un mail d'un enseignant pour l'achat d'un four et d'un micro-onde qui seront installés dans la salle de motricité. Ce sujet avait déjà été débattu en réunion au mois de novembre, il avait été réglé, les pâtisseries devaient être cuites dans les fours de la cantine moyennant une programmation en amont avec Mme REGLAIN.

Commission technique

Rapporteur Gérard DULUC.

Sommaire

1. Internet –Fibre– WIFI
 2. Projet d'implantation d'une vidéo surveillance sur la commune
 3. Point sur les gros chantiers
 4. Extinction de l'Eclairage Public (EP)
 5. Contrôle des installations
 6. Établissement Recevant du Public (ERP)
 7. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 8. Centre animalier SACPA
 9. Travaux divers
- 1- Internet –Fibre - WIFI:**

Le WIFI fonctionne à la SdF.

2- Projet d'implantation d'une vidéo surveillance sur la commune :

Une demande de renseignements a été envoyée à la cellule de prévention technique de la malveillance de la Gendarmerie de Bordeaux : en attente de réponse.

3- Point sur les gros chantiers :

Lotissement VITALMERLE :

Suite et fin des réseaux secs en S2 (06 au 10/01)

S3 (13 au 17/01) reprise par EUROVIA : suite et fin phase 1 voirie/assainissement récolement des réseaux secs et tests AEP

S4 (20 au 24/01) EUROVIA fin de phase S3 suivant remarques

S5 (27 au 31/01) raccordement AEP si tests concluants+ + bornage des lots par ABAC et récolement VRD (Le récolement des réseaux est une réalisation qui consiste à dénombrer les éléments d'un ensemble répertoriés dans un répertoire. De plus, il sert à vérifier qu'un ouvrage est conforme à un ensemble de règles du code de l'urbanisme, selon les cartographies et la sécurité.)

S7 (10 au 14/02) BT déroulage des câbles/pose des coffrets/raccordement sous tension par SDEEG +réception dépôt DAACT de la DT lorsque les travaux du SDEEG seront terminés.

Prévision de reprise pour la phase 2, dès que possible en fonction des travaux des constructeurs

(à partir de septembre ou plus tôt).

4- Extinction de l'Eclairage Public (EP) :

La coupure de nuit est effective depuis la nuit du 06 au 07/01/2025. Néanmoins les horaires demandés ne sont pas appliqués le vendredi/samedi et dimanche.

Etant donné que tous les compteurs sont posés et opérationnels, le SDEEG a demandé par mail qui s'occupait du passage de la facturation au forfait à la facturation au réel.

N'ayant pas de réponse d'ENEDIS, nous avons relancé cet organisme qui a répondu que c'était à nous de demander la résiliation des abonnements au forfait auprès de notre fournisseur d'énergie.

5- Contrôle des installations :

- La société Brouillet a effectué le contrôle des cloches le 03/12/2024.

- La société « À Cœur Vaillant » pour le défibrillateur, a effectué son contrôle 10/01/2025.
- CHRONOFEU a effectué le contrôle des extincteurs le 18/12/2024.
- Concernant le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI), le contrôle du SDIS a fait état de deux dysfonctionnements. En parallèle, le SDEEG à qui nous avons transféré la compétence DECI (ancienne mandature probablement) nous fait également part de 2 autres dysfonctionnements non recensés par le SDIS et nous propose un devis pour la mise en conformité de ces 2 PEI :
 - Le contrôle étant gratuit avec le SDIS, nous continuerons de travailler avec eux.
 - Néanmoins, nous avons demandé à la SOGEDO s'il était possible que leurs techniciens prennent en compte les anomalies constatées par le SDEEG et les réparent : en attente de réponse.
- À la suite du passage de APAVE (contrôle électrique) et de CEMIS (contrôle BAES (blocs autonomes d'éclairage de sécurité), nous avons fait le point avec notre électricien afin de remédier aux remarques effectuées par ces deux organismes.
- Pour la SdF, il faudrait que cela soit fait avant la commission de sécurité prévue le 06/02/2025.
- La société COVETECH qui assure le contrôle de nos engins (tracteurs, pont, chèvre, auto portées...) nous fait part de l'augmentation de ces prestations en 2025 de 4.1%. Cette augmentation est strictement proportionnelle aux hausses que subit cette entreprise.

6- ERP :

La DDTM a téléphoné au sujet de notre demande de dérogation concernant l'accès à la Mairie.

- Pour l'accès au WC de la Mairie, inutile de demander une dérogation, ils ne sont pas ouverts au public qui doit utiliser ceux de la place de la Mairie, donc demande dérogation inutile
 - Il nous faut envoyer un mail pour expliquer et confirmer cela.
- Pour les escaliers de la Mairie, il faut produire un devis (demande en cours projet de fabrication par une entreprise locale) pour l'installation d'un prolongateur de rampe. Ensuite, il faudra envoyer un mail pour expliquer :
 - Soit que cette installation est trop onéreuse, alors nous demanderons une dérogation pour l'escalier.
 - Soit installer les prolongateurs

Nous devons refaire les attestations avec un modèle dédié.

Pour l'Eglise, il faut 1 place PMR par palier de 50 places, si c'est impossible établir une attestation.

Pour le cimetière, il faut combler les trous des dalles car ils sont trop grands.

Pour la SdF, étant donné que c'est un établissement de catégorie 2, il faut une attestation établie par un bureau d'études ou un architecte agréé pour obtenir une dérogation pour impossibilité d'accès à la scène compte tenu des travaux trop importants.

7- PCS

L'élaboration de ce document est bloquée par un problème de compatibilité de Word ancienne et nouvelle version. En attente de résolution par notre technicien informatique.

Pour ne pas perdre trop de temps, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) simplifié a été réalisé.

Ce document sera remis à chaque habitant de Saint-Maixant. Il explique en quelques lignes la conduite à tenir en cas de risques majeurs.

Ce document sera complété par le DICRIM complet qui sera consultable en Mairie, comme le PCS, lorsque ces deux documents seront réalisés.

8- Centre animalier SACPA

Cette société avec qui nous avons un contrat, nous informe :

- sur la PROCÉDURE D'APPEL ET DE DÉCLENCHEMENT D'INTERVENTION
- sur les tarifs au 1^{er} janvier 2025

9- Travaux divers :

- Bilan km 2024 des véhicules : diminution significative du kilométrage, grâce, notamment, à la programmation des travaux qui permet d'effectuer moins de déplacements pour aller acheter les matériaux nécessaires aux missions et à une meilleure gestion de ces dernières.
- Nettoyage du mur Ouest du bâtiment Maternelle
- Installation et branchement des bornes WIFI de la Sdf
- Démontage et rangement des décorations de Noel
- Installation des carrés de jardin pour la Maternelle avec remplissage de terreau
- Mise en peinture craie d'un meuble de la Maternelle
- Nettoyage des entrées de digue pour installation des batardeaux
- Travaux de réajustement (meulage de 2x2 mm et coulage de béton 2x10 cm sur la hauteur des supports existants) pour la mise en place des batardeaux livrés avec 2 erreurs de mesure sur 4 : prêts à faire face à une éventuelle crue de la Garonne
- Nettoyage de tous les arrêts de bus de la commune
- Création du projet « Jardin du Souvenir » et établissement du devis
- Distribution des conteneurs jaunes
- Ramassage des feuilles au terrain de pétanque
- Nettoyage des grilles et des avaloirs des EP de l'Ecole
- Ramassage des papiers sur la commune

Divers :

Les panneaux pour l'interdiction de stationner devant le vide grenier de la rue du Viaduc sont commandés.

06. Divers

M. le Maire indique que le buraliste l'avait interpellé concernant un tilleul sur le parking dont les feuilles sont glissantes à l'automne. M. le Maire précise qu'il a demandé l'intervention d'un arboriste conseil, pour cet arbre, et que cet arbre ne sera pas coupé car il ne présente aucun danger.

M. Julien ORGET dit qu'il y a des modifications à effectuer sur le site internet de la commune, dans la partie environnement, il faut modifier les jours de collecte des ordures ménagères et intégrer le nouveau calendrier.

Mme Christiane AURAIN dit qu'il y a toujours les problèmes de stationnement et une voiture reste stationnée depuis plusieurs semaines sur le parking d'AGILITY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance
M. Juliot EMMANUEL-EMILE**